

Postures apologétiques dans la correspondance de Henri III

Apologetic stances in the correspondence of Henri III

Luc Vaillancourt

Numéro 93, été 2010

La majesté de la parole sous le règne de Henri III

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/045550ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/045550ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Tangence

ISSN

1189-4563 (imprimé)

1710-0305 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vaillancourt, L. (2010). Postures apologétiques dans la correspondance de Henri III. *Tangence*, (93), 51–64. <https://doi.org/10.7202/045550ar>

Résumé de l'article

Cet article se propose d'explicitier les stratégies rhétoriques à l'oeuvre dans la correspondance de Henri III, et notamment dans les lettres diplomatiques ou à destinataires multiples, d'ordinaire appelées à une circulation plus importante que les lettres personnelles, de manière à mettre en évidence une dimension, sinon propagandiste, du moins fortement apologétique, par laquelle le roi veille à consolider et à étendre son pouvoir. Henri désamorce les présomptions négatives entretenues à son sujet par la modulation systématique de son *ethos*, en fonction des circonstances et des personnes concernées. Cette modulation n'est pas aléatoire, machiavélique, ou le fruit d'une conduite désordonnée, mais correspond à l'idée que le souverain se fait de l'éloquence comme instrument de sujétion.

Postures apologétiques dans la correspondance de Henri III

Luc Vaillancourt,
Université du Québec à Chicoutimi

Cet article se propose d'expliciter les stratégies rhétoriques à l'œuvre dans la correspondance de Henri III, et notamment dans les lettres diplomatiques ou à destinataires multiples, d'ordinaire appelées à une circulation plus importante que les lettres personnelles, de manière à mettre en évidence une dimension, sinon propagandiste, du moins fortement apologétique, par laquelle le roi veille à consolider et à étendre son pouvoir. Henri désamorce les présomptions négatives entretenues à son sujet par la modulation systématique de son *ethos*, en fonction des circonstances et des personnes concernées. Cette modulation n'est pas aléatoire, machiavélique, ou le fruit d'une conduite désordonnée, mais correspond à l'idée que le souverain se fait de l'éloquence comme instrument de sujétion.

Au premier chapitre de son *Projet d'éloquence royale*, composé pour Henri III dans le cadre des dernières séances de l'Académie du Palais¹, Jacques Amyot fait valoir que, si l'éloquence est une science utile à tous, elle est

aux ministres d'un grand Roi, et principalement au Roi, grandement recommandable, profitable, voire nécessaire [...] s'il en sçait user dextrement et à point, il en établira, maintiendra, et augmentera son état, autant ou plus que par nul autre moyen dont les Royaumes et grandes seigneuries s'entretiennent².

-
1. Sur les dernières séances de l'Académie du Palais et sur les traités de rhétorique issus de celles-ci, voir l'article de Claude La Charité paru dans un numéro spécial consacré à *Henri III, la rhétorique et l'Académie du Palais*: « Les trois institutions oratoires à l'usage de Henri III: un compendium des traditions latine, hellénistique et humaniste », dans Claude La Charité (dir.), *Renaissance et Réforme/Renaissance and Reformation*, vol. 31, n° 4, automne 2008, p. 43-66.
 2. Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, préface de Philippe-Joseph Salazar, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le corps éloquent », 1992, p. 45-46. À propos

Amyot prêche bien sûr un converti, puisque le roi a commandé expressément qu'on l'instruise en la matière afin de développer ses moyens de persuasion, et c'est Jacques Davy Du Perron, Germain Forget et Jacques Amyot (éventuellement Amadis Jamyn³) qui vont tour à tour lui donner les leçons qu'il réclame, non point pour le plaisir intellectuel ou pour s'initier à un code de civilité, comme il était d'usage dans certaines cours de l'époque, mais à des fins éminemment pragmatiques⁴. Parmi les lieux d'exercice privilégiés de l'éloquence royale, la correspondance officielle occupe une place déterminante qu'on aurait tort de négliger sous prétexte qu'elle est d'abord la responsabilité des secrétaires et qu'il est souvent impossible de déterminer la part effective qu'a pu prendre le roi dans la composition de telle ou telle lettre. Comme Amyot le lui rappelle, «vous êtes toujours maître et conducteur du propos, quiconque soient ceux qui vous assistent, et pouvez le faire tomber ou il vous plaît⁵». Ainsi, tout ce qui émane de la chancellerie royale peut et doit être considéré comme une manifestation de la parole du souverain, et tout indique que Henri III en était pleinement conscient, car ses lettres laissent entrevoir des motifs singuliers et récurrents qui témoignent d'un souci de représenter et de diffuser une certaine image de soi. Cet article se propose d'explicitier les stratégies rhétoriques à l'œuvre dans la correspon-

de cet idéal d'éloquence politique, Hélène Merlin suggère qu'«aux yeux de certains, la souveraineté de l'éloquence ne pouvait être mieux réalisée que par le roi. L'Hercule gaulois ne pouvait être mieux incarné que par lui, car le corps politique atteindrait par là une espèce de perfection harmonique “[...] si l'éloquence est reine de toutes choses [...], il n'y a roi, tant soit grand et puissant, qui ne doive désirer de l'avoir pour compagne”» («Langue et souveraineté en France au XVII^e siècle. La production autonome d'un corps de langage», *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 49, n° 2, 1994, p. 377).

3. Sur la «rétorique des passions» présentée au roi par Jamyn, voir François Rouget, «Les orateurs de la “Pléiade” à l'Académie du Palais (1576): étude d'un album manuscrit ayant appartenu à Marguerite de Valois», dans Claude La Charité (dir.), *Renaissance et Réforme*, ouvr. cité, p. 30-31.
4. Si Jacqueline Boucher reconnaît en la personne de Henri III, dans une étude phare à laquelle on doit beaucoup, le plus «intellectuel» des monarques de la Renaissance, elle ne s'attarde guère aux raisons pratiques qui motivent son goût pour la rhétorique (*Société et mentalités autour de Henri III*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 702-705). Selon Xavier Le Person, il est clair cependant que «cet engouement monarchique pour l'éloquence ne se réduit pas à la recherche d'un plaisir de dire» («“Les larmes du roi”: sur l'enregistrement de l'Édit de Nemours le 18 juillet 1585», *Histoire, économie et société*, vol. 17, n° 3, 1998 p. 361).
5. Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, ouvr. cité, p. 64-65.

dance royale, et notamment dans les lettres diplomatiques ou à destinataires multiples, d'ordinaire appelées à une circulation plus importante que les lettres personnelles, de manière à mettre en évidence une dimension, sinon propagandiste⁶, du moins fortement apologétique, par laquelle le roi veille à consolider et à étendre son pouvoir. Si l'on en croit Amyot, la parole du roi est une principale partie de sa puissance : il importe donc de comprendre ce qui détermine ses interventions pour mieux en apprécier l'incidence. De quels ressorts dispose Henri III pour manifester et faire reconnaître son autorité ?

Germain Forget insiste beaucoup, dans la dernière partie de la *Rhetorique françoise faite particulièrement pour le Roy Henry III*, sur l'importance de savoir « cueillir la bienveillance », afin de s'attirer la sympathie de son auditoire⁷. Entre autres moyens pour y parvenir, Forget suggère de se présenter toujours sous son meilleur profil et avec les plus nobles intentions :

La bienveillance et faveur se tire des personnes ou des choses en remontrant et donnant a entendre que nous sommes poussez du bien, de l'utilité du royaume, que nous ne nous proposons aultre but au fait dont nous voullons parler, et qu'il n'y va de notre interest particulier, ou que c'est joint en cela avec le public, qui nous est en singuliere recommandation ; que la vie, le repos, la seureté, la richesse et l'honneur du royaume, ou le service de Dieu, ou l'augmentation de notre religion, ou quelque autre chose specieuse [...] ⁸.

Peu importe la vérité, donc, et les motivations réelles de la prise de parole, l'important est de projeter une apparence de vertu suffisante pour dissoudre toute présomption potentiellement hostile

6. Certes, on peut s'interroger sur l'existence même d'une « opinion publique » à cette époque et sur les moyens qui s'offrent au roi pour l'influencer. On consultera à ce propos Xavier Le Person, « *Practiques* » et « *practiqueurs* ». *La vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589)*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 2002.

7. Roxanne Roy souligne à raison que Forget « n'est pas avare de conseils » en regard de l'exorde et de la *captatio benevolentiae*. Il convient pour le Prince de louer la fidélité et l'obéissance des sujets « afin de les inciter plus facilement à rendre le service qu'on leur demande » (« L'institution oratoire du Prince ou le savoir au service du bien dire », dans Claude La Charité (dir.), *Renaissance et Réforme*, ouvr. cité, p. 94).

8. Germain Forget, *Rhetorique françoise faite particulièrement pour le Roy Henry III*, dans *Precetti di rettorica scritti per Enrico III re di Francia*, Giulio Camus (éd.), Modène, Antica Tipografia Soliani, 1887, p. 29.

face à ce que l'on pourrait qualifier, suivant Ruth Amossy, d'*ethos* préalable⁹. La *captatio* opère de trois façons : l'accent peut être mis tantôt sur le locuteur, l'interlocuteur ou sur un tiers que l'on souhaite prendre à partie ou favoriser. Dans la forme épistolaire, souvent plus brève et condensée que les autres types de discours, la *captatio* joue un rôle d'autant plus déterminant d'un point de vue stratégique qu'elle cristallise d'entrée de jeu une posture qui informe l'ensemble de la communication. Car l'*ethos*, bien sûr, n'est pas qu'une donnée préalable au discours, il se constitue essentiellement à travers lui et le locuteur doit savoir exploiter les arguments appropriés en fonction d'un point de focalisation précis qui participe d'un effort de caractérisation en même temps que d'une manipulation affective. Les recommandations de Forget à ce sujet, étant taillées sur mesure pour Henri III, nous fourniront un cadre de référence précieux pour l'analyse des « postures apologétiques » de sa correspondance, sans pour autant postuler une influence directe, et ce, même si la chronologie nous y invite fortement. Il s'agira tout juste de s'interroger sur ce qui était concevable en matière de stratégie éthique, au sens rhétorique du terme, dans l'horizon intellectuel de l'époque.

Pour Forget, « l'exorde est comme un préparatif pour disposer les auditeurs a nous estre attentifs et affectionnez¹⁰ ». C'est dans cette partie qu'intervient de manière privilégiée, mais non exclusive, la *captatio benevolentiae* que le souverain tentera le plus souvent d'attirer sur sa personne. On y parviendra,

si nous disons que nous avons tousjours eu le soin de nous rendre dignes de la charge que Dieu nous a commise; que nous n'avons rien si studieusement procuré, le bien, repos et fellicité du royaulme; que nos actions passées n'ont oncques tendu a aultre but et que encores nous sommes prêts de nous sacrifier, tant nous sommes zellez et devotieus a son bien, et sera bon de specifier briefvement, et comme en passant, quelques plus signalés actes; que si nous faisons quelque chose qui semble travailler le peuple, c'est a notre regret et pour les seules necessitez du tens, des affaires, qu'il en soudra un plus grand bien que l'on ne pense¹¹.

9. Voir Ruth Amossy « Introduction : La notion d'*ethos* de la rhétorique à l'analyse du discours », dans *Images de soi dans le discours. La construction de l'*ethos**, Lausanne et Paris, Delachaux et Niestlé, coll. « Sciences des discours », 1999, p. 28.

10. Germain Forget, *Rhetorique française*, ouvr. cité, p. 29.

11. Germain Forget, *Rhetorique française*, ouvr. cité, p. 30.

L'un des motifs les plus usités dans la correspondance royale consiste justement à faire valoir que toutes les actions du souverain sont motivées par le désir de servir son peuple. Mais qui le roi sert-il en priorité, lorsque ses sujets se dressent constamment les uns contre les autres et sèment le désordre partout ? Quel parti prendre, sinon le sien ? Henri III adresse une lettre collective aux gouverneurs de son royaume le 13 novembre 1582 pour les inciter à mater les exactions que les hommes de guerre du duc d'Anjou commettent sous couvert de son service. Il invoque les plaintes qu'il reçoit tous les jours et l'amour paternel qu'il porte à ses sujets pour justifier une intervention musclée¹². De même, lorsqu'il ordonne au sieur de Dinteville le 7 décembre de la même année d'attaquer avec promptitude des hommes de guerre levés sans sa permission, c'est, prétexte-t-il, pour les punir de « leurs exactions sur le peuple¹³ ». Au sieur de Maugiron, qui lui fait part de l'impatience de ses soldats face aux provocations des réformés, il explique qu'il désire avant tout « éviter l'oppression et faire sentir à ses sujets sa bonté et sa protection¹⁴ ». La récurrence systématique de tels arguments souligne à quel point le roi est soucieux de préserver son image de *pater patriae*, juste, clément et impartial : « Je ne laisse pas pour tout cela d'avoir tousjours les bras ouverts pour embrasser et reconcillier tous mes subgez [*sic*]¹⁵ », écrit-il encore ailleurs. Il va jusqu'à prétendre, à au moins deux occasions, être disposé à prendre les armes lui-même pour garantir la paix : « me deliberant, si bien tost telz mauvais emportements ne cessent, de monster moy mesme a cheval pour reduire mes bons subjectz des exactions qu'ils reçoivent a mon tres grand regret¹⁶. » Et il ne manque pas de rappeler à Saint-Sulpice qu'il est prêt à payer de sa personne en soulignant, « comme en passant », ses hauts faits

12. *Lettres de Henri III, roi de France*, recueillies par Pierre Champion et Michel François, publiées par Jacqueline Boucher, Paris, Honoré Champion, 2000, t. V, n° 4705, p. 355. Désormais, toutes les références ultérieures à la correspondance du roi renverront à cette édition et seront précisées en notes de bas de page avec le nom du destinataire, le numéro de la lettre et la page.

13. Au s^r de Dinteville, n° 4730, p. 366.

14. Au s^r de Maugiron, n° 3752, p. 17.

15. Au s^r de Saint-Gouard, n° 3910, p. 73.

16. Au s^r d'O, n° 3759, p. 19. Voir aussi la lettre n° 3760, où « [i]l demande au s^r de Bourdeille de prêter main forte à la justice, de faire courir sus et tailler en pièces ceux qui s'y opposeraient par les armes ou en assemblant des gens de guerre. Qu'il assemble pour cela la noblesse et fasse sonner le tocsin et qu'il garde ses bons sujets de toute violence et oppression. Le roi songe même à monter à cheval pour maintenir l'autorité que Dieu lui a donnée » (p. 60).

guerriers : « je suis resolu de non plus epargner ma propre personne que j'ai fait autrefois pour la défense et conservation de ma couronne et de mes bons sujets¹⁷. » Enfin, aux gens des trois états du Dauphiné, il adresse une lettre collective dans laquelle il dit faire tout son possible pour « sortir ses sujets des peines de la guerre et leur procurer toute sureté sous la protection de la justice¹⁸ ». Bref, il se présente partout, du moins sur le front diplomatique, comme « un prince qui a pitié et compassion des subjectz que Dieu a mis souzb sa puissance¹⁹ ».

Cette image paternaliste et magnanime du roi mérite cependant d'être nuancée, car il sait aussi faire preuve de fermeté, voire d'intransigeance, quand le contexte l'autorise. Lorsqu'il écrit par exemple à son cousin, le duc Charles-Emmanuel de Savoie, il invoque des raisons plus personnelles pour justifier ses répressions : « Tous les princes ayant intérêt à ce que soient punis ceux qui leur manquent de fidélité²⁰. » Il approuve l'interdiction du commerce du blé et du vin dans ses provinces, afin « de ne pas donner commodité de vivres aux gens du Roi Catholique », c'est-à-dire aux Espagnols ; toutefois, à Dinteville, il précise qu'« il ne convient pas cependant d'alléguer ce motif, mais de dire seulement que cette mesure a été prise pour empêcher que la disette ne frappe le peuple²¹ ». Ce subterfuge montre bien le contrôle qu'il entend exercer sur son image. Le peuple doit penser qu'il agit exclusivement pour son bien sans quoi il y a risque de révolte. Certes, la manœuvre peut sembler cynique, mais elle est imputable aux nécessités du temps, et c'est au nom d'intérêts supérieurs qu'il faut désormais agir. Il adopte également un ton beaucoup moins conciliant dans ses échanges avec ses plus proches collaborateurs. Ainsi, dans une lettre où il charge le comte de Lude de lever des compagnies pour contrer une rébellion, ce sont moins les intérêts du peuple que les siens propres qui semblent le préoccuper : « Ceux qui me font la guerre s'aydent et secourent les uns les autres et font paroistre par effectz qu'ils sont en bonne intelligence et est ce qui les fortiffie ; je desirerois que mes ministres et serviteurs feissent le semblable et que chacun s'evertuast de bien faire et preferer l'avancement de mes affaires a toute autre occupation²². » Il n'hésite

17. À Jean Hébrard, s^r de Saint-Sulpice, n° 3742, p. 14.

18. Aux gens des trois États du Dauphiné, n° 3815, p. 39.

19. Au s^r de La Chastre, n° 4436, p. 256. Voir aussi les lettres n°s 4384 et 4460.

20. À Charles-Emmanuel, duc de Savoie, n° 4738, p. 369.

21. Au s^r de Dinteville, n° 4702, p. 355.

22. Au comte de Lude, n° 3915, p. 76.

pas à donner l'ordre de courir « sus et [...] tailler en pièces²³ » les fauteurs de troubles. Le roi semble d'ailleurs affectionner beaucoup cette expression qu'on retrouve fréquemment dans sa correspondance²⁴ et jusque dans un post-scriptum autographe à Dinteville, comme pour bien ancrer son image de souverain autoritaire aux yeux de ses serviteurs : « Je vous commande tres expressement ce qui est cy-dedans et les tailler en pièces s'ilz resistent. Cecy vous sera en tesmoignage de ma volonté. HENRY²⁵. » Comment réconcilier ces postures apparemment contradictoires, assumées tour à tour par le roi ? En se montrant clément et magnanime envers ses sujets en même temps qu'autoritaire vis-à-vis de ses serviteurs et pragmatique auprès de ses conseillers, le roi fait ce qu'il croit nécessaire pour reprendre le contrôle de son royaume et contrer les présomptions défavorables qui minent son pouvoir.

Après avoir détaillé les arguments qui s'offrent au roi pour s'attirer le respect et l'attention de ses interlocuteurs, Germain Forget suggère qu'il est également possible de susciter la bienveillance des auditeurs en orientant le propos sur des enjeux qui les concernent et les touchent de plus près d'un point de vue émotif : « affin de leur mettre au cœur plus d'affection a faire leur devoir ; nous louons la fidelité et l'obeissance de nos subjects, et [...] que nous ne croyons point qu'ils puissent faillir a nous rendre le service qu'ils nous doibvent, ou autres semblables propos²⁶. » Le roi est le maître et peut donner des ordres à qui bon lui semble, mais il a tout intérêt à cultiver l'affection, le sens du devoir et la reconnaissance chez ceux qui l'entourent car, comme le suggère Amyot dans son *Projet d'éloquence royale*, « les hommes se laissent plus manier à leurs passions qu'à la raison²⁷ ». Certes, lorsque le roi écrit à un membre de sa famille, comme à son oncle, le cardinal d'Este, le 27 novembre 1581, on ne s'étonne guère de le voir jouer sur les affects : « Mon oncle j'ai tant de confiance an vostre affection vers moy, mon estat et mes vولentez que je vous estime comme je doys et vous me ferez ce bien de le croire come je m'an assure qui me fait vous escryre maintenant [...] de ma main propre²⁸. » Il en

23. Au s^r de Dinteville, n^o 4718, p. 362.

24. Voir, entre autres, les lettres n^{os} 3760, 4253, 4424, 4434, 4436, 4484, 4548, 4675.

25. Au s^r de Dinteville, n^o 4548, p. 299.

26. Germain Forget, *Rhetorique françoise*, ouvr. cité, p. 30.

27. Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, ouvr. cité, p. 85.

28. Au cardinal d'Esté, n^o 4401, p. 243.

va de même dans ses missives destinées à ses mignons ou plus proches conseillers. Quand il insiste pour dire aux uns et aux autres, généralement en fin de lettre, « Aimez-moi parce que je vous aime », il exploite un lieu pathétique conventionnel qui fait appel à la réciprocité et vise simplement à perpétuer l'échange de services ; on a suggéré ailleurs qu'il s'agit chez Henri III d'un mode d'expression de la faveur qui concrétise un lien privilégié²⁹. Mais lorsqu'il écrit à Urbain de Laval de Boisdauphin pour lui donner l'ordre de ne pas suivre le duc d'Anjou dans une entreprise qu'il juge trop périlleuse, le roi montre qu'il sait tout aussi bien joindre la douceur à la fermeté dans ses rapports officiels : « Part tant je vous prie et neantmoins ordonne comme vostre roy que vous ne suivez mondit frere en cest entreprise, ains en obeissant a mon commandement, me faictes cognoistre que vous m'aymez, avec assurance que je le recognoistray envers vous s'offrant l'occasion³⁰. » En des temps ordinaires, le roi aurait pu se borner à communiquer ses ordres, mais dans le tourbillon des guerres civiles, où les allégeances changent selon les circonstances, il importe d'encourager l'obéissance par tous les moyens, et notamment par la promesse d'une récompense à venir.

Le corollaire immédiat de cette stratégie pathétique qui vise à émouvoir la fidélité de ses sujets, c'est la nécessité de l'entretenir par l'expression systématique de sa gratitude. Si l'autoritarisme et l'intransigeance sont à proscrire compte tenu du climat politique, les civilités et prières ordinaires ne sauraient y suppléer tout à fait : aussi vaut-il mieux ajouter la carotte au bâton. Ainsi, Henri III charge le secrétaire Villeroy d'expédier promptement un placet à un de ses officiers qui vient de reprendre une ville, « pour monstrer ung bon exemple, qui est que je veux récompenser ceux qui me font service et se signale [*sic*]³¹ ». Ici encore, le roi se montre soucieux d'influencer l'idée que l'on se fait de lui. En multipliant les manifestations publiques de sa reconnaissance, il projette l'*ethos* d'une libéralité propre à inciter au dévouement. Les exemples ne manquent pas : au sieur d'Ambrun, il témoigne de sa satisfaction quant au concours qu'il lui a prêté en Dauphiné et lui demande de l'assister de nouveau avec la promesse qu'il saura reconnaître ses

29. Voir Luc Vaillancourt, « Henri III épistolier : rhétorique royale de la lettre familière », dans Claude La Charité (dir.), *Renaissance et Réforme*, ouvr. cité, p. 95-111.

30. Au s^r de Boisdauphin, n^o 4244, p. 186.

31. À Nicolas de Neufville, s^r de Villeroy, n^o 3854, p. 51,

services³². Au duc de Ferrare, déçu de l'échec des négociations en vue du mariage de César d'Este et de Mlle de Vaudémont, il exprime toute son amitié et l'assure que, chaque fois qu'il le pourra, il lui rendra « de bons offices³³ ». Il remercie Charles-Emmanuel, duc de Savoie, d'avoir facilité la mission du maréchal de Retz à Saluces et le prie « affectueusement de persister dans ces marques d'attachement l'assurant qu'il fera de même de son côté³⁴ ». Ces postures éthiques et ces arguments pathétiques sont la clé de voûte d'une stratégie politique qui dépend d'un minimum de réciprocité. Le roi résume bien ce principe lorsqu'il écrit au duc de Montpensier : « Je m'asure que vous rescentez le plaisir de m'avoir contanté comme je recoys de vous avoyr gratifié³⁵. » À rebours, s'il constate qu'on lui résiste, il lui arrive aussi d'exploiter des *pathè* négatifs pour exprimer son mécontentement. À Michel de Montaigne, le roi écrit le 26 novembre 1581, afin de lui signifier à quel point il se réjouit de son élection à la mairie de Bordeaux : il lui ordonne de revenir au pays toutes affaires cessantes dès qu'il aura pris connaissance de cette charge et précise par avance que « le contraire lui déplairait grandement³⁶ ». Au parlement de Bordeaux, qui tarde à valider un édit royal, il donne à entendre que, s'il persiste dans sa désobéissance, il encourra « son courroux et son indignation³⁷ ». Le ressentiment est le double négatif de la reconnaissance : l'invoquer comme une menace est un expédient efficace pour inciter à agir, mais il faut en user avec parcimonie si l'on ne veut pas s'aliéner durablement son interlocuteur.

La *Rhetorique françoise faite particulièrement pour le Roy Henry III* laisse entrevoir un troisième cas de figure dans la conquête de la bienveillance. Il est certains discours qui visent plus ou moins explicitement à séduire un tiers parti plutôt que l'interlocuteur premier. C'est le cas notamment des échanges diplomatiques :

Si ce sont ambassadeurs de provinces, de princes, de Roys estrangers, nous dirons combien ces deux nations ont toujours esté conjointes d'amitié ; nous en rapporterons et reciterons quelque specialité ou particularité, comme elles se sont autrefois

32. Au s^r d'Ambrun, n° 4257, p. 190.

33. À Alphonse II, duc de Ferrare, n° 4264, p. 192.

34. À Charles-Emmanuel, duc de Savoie, n° 4157, p. 156.

35. Au duc de Montpensier, n° 4643, p. 331.

36. À Michel de Montaigne, n° 4396, p. 241.

37. Au Maréchal de Matignon, n° 4351, p. 224.

secoueurs de forces et de conseils ; la bonne fraternelle affection que vous avez tousjours congneue a ceste province ; combien nous avons chere et recommandable son amitié, que nous disons conserver de tout notre pouvoir, ou autres choses semblables selon les affaires ou le subject qui se presentera [...] ³⁸.

Bien sûr, ce n'est pas l'amitié de l'ambassadeur que l'on souhaite garantir ici, mais bien celle du souverain qu'il sert et du peuple qu'il représente, c'est pourquoi il importe d'avoir à l'esprit, lorsque l'on traite avec un intermédiaire, les moyens d'assurer la transmission effective du message aux personnes qu'il concerne au premier chef. Pour illustrer ce point, nous retiendrons entre autres entreprises diplomatiques les échanges avec la couronne d'Angleterre en prévision du mariage du duc d'Anjou et de la reine Élisabeth.

De manière générale, Henri III est tout sauf obséquieux dans sa correspondance. Il privilégie d'ordinaire l'expression franche, directe et volontiers familière, plutôt que les circonlocutions oratoires. Cependant, lorsqu'il est question, au cours des années 1581 à 1582, d'unir les destinées de son frère et de la souveraine anglaise, laquelle semble multiplier les délais et les difficultés même si les négociations ont été entreprises à sa demande ³⁹, tous les moyens sont bons pour favoriser les rapprochements. Il faut dire que l'enjeu est capital pour la couronne de France : il s'agit d'abord de s'assurer du concours de l'Angleterre dans sa politique anti-espagnole, mais aussi de se « débarrasser », pour ainsi dire, de l'incontrôlable et imprévisible duc d'Anjou, dont la propension à la révolte est à l'origine de nombreux soucis. Il faut voir l'enthousiasme manifesté par le roi lorsqu'il apprend qu'on a tout lieu de croire que le mariage se fera. Il écrit à son ambassadeur le 2 mai 1582 : « onques je n'euz plus de joie et de plaisir que celle que j'ay de veoir icelle dame royne d'Angleterre madame ma bonne sœur en ceste bonne resolution de s'accorder maintenant, comme m'escrivez qu'elle fait [...] a passer oultre au fait du mariaige et le consommer dedans ce moy de may ⁴⁰. » Il est rare de voir le roi adopter un ton aussi emphatique, mais la suite est encore plus

38. Germain Forget, *Rhetorique française*, ouvr. cité, p. 31.

39. Charles IX avait d'abord tenté de marier le futur Henri III avec la reine (voir Gaëtan de Raxis de Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, Paris, Treuttel et Wuertz, 1811, t. II, p. 82).

40. Au s^r de Mauvissière, n° 4533, p. 289.

grandiloquente, alors qu'il entreprend d'énumérer les avantages d'une telle union :

Ce que je ne doute pas qui n'apporte ung bien inestimable a toute la Chrestienté, et pour le moins a elle et a moy et a noz royaumes, païs et subjectz, et par consequent a mondit frere, ce que vous ferez entendre a madite bonne sœur de la part de la royne madite dame et mere et moy, et l'assurez de l'aize qu'avons receue de ces bonnes nouvelles et de nostre vraye et parfaicte amitié et affection en son endroit, telle qu'elle ne se pourroit desirer plus grande, comme je vous ay tousjours escript luy dire, l'assurant par mesme moien que de ma part je seray tousjours aussy prest de satisfere au contenu de la lettre que j'escripvís de ma propre main a ladite dame royne par le secretere Pinart au dernier voiage que l'envoyay vers elle et mondit frere en Angleterre, et d'en passer entre nous le traicté le jour mesme de la consommation dudit mariaige a l'heure de la solemnisation d'icelluy, pour avoir lieu après ladite consommation et non devant⁴¹.

La multiplication des adjectifs démonstratifs contractés évoque l'acte notarié et sans doute que le secrétaire Pinart, qui rédige la lettre, y est pour quelque chose. Néanmoins, il est manifeste que le message concerne surtout la reine et que c'est sa bienveillance que l'on désire susciter par personne interposée, en insistant pour que soient répétés devant elle les compliments du roi et l'essentiel de son argumentaire. Il faut dire que, pendant un moment, Élisabeth a douté de la volonté de Henri III de mener à bien les négociations en vue du mariage, allant même jusqu'à lui imputer la responsabilité des difficultés rencontrées⁴². Alors que la rumeur de sa mauvaise foi court toujours en Angleterre, le roi charge l'ambassadeur, le

41. Au s^r de Mauvissière, n^o 4533, p. 289.

42. « Mons^r de Mauvissière, l'ambassadeur de la royne d'Angleterre ma bonne seur et cousine envoya hier dire au s^r de Lanssac qu'il desiroit l'aller veoir en son logis. Il en fyt dire aultant au secretaire Pinart. Et le jour mesmes alla trouver led. s^r de Lanssac en sond. logis, auquel après l'avoir enquis de la santé de la royne madame et mere, que led. s^r de Lanssac luy asseura estre tres bonne, comme graces a Dieu elle est, et qu'il se fust passé entre eulx quelques autres honestes compliemens, led. ambassadeur le myt au propos du mariaige de lad. dame royne d'Angleterre et de mon frere le duc d'Anjou, pour lequel il se laissa entendre qu'il ne tenoit point a icelle dame royne qu'il ne se parachevast, mais qu'il luy sembloit que je m'y monstrois froid, ce que led. s^r de Lanssac me fyt entendre. A quoy je luy respondy, ainsy qu'entendyt led. Pinart, que de ma part j'y avois tousjours apporté, comme encores fais-je, tout le bon desir et affection qui se peult et estois encores en ceste mesme volonté » (Au s^r de Mauvissière, n^o 4525, p. 285).

28 décembre 1582, d'affirmer à la reine, à la première occasion, sa détermination à régler cette affaire, et de lui faire entendre à quel point cette union lui tient à cœur. Enfin, l'ambassadeur devra lui témoigner l'expression de son amitié sincère et devra surtout s'assurer de la réciprocité de ses sentiments, que le mariage ait lieu ou non⁴³.

Mais pourquoi charger l'ambassadeur d'assurer la reine qu'elle n'a pas de meilleur ami que lui, comme il le fait le 28 novembre⁴⁴, plutôt que de lui écrire directement ? Les lettres à des souverains étrangers sont pourtant monnaie courante dans sa correspondance et il lui arrive à l'occasion de s'adresser personnellement à la reine d'Angleterre. Qu'est-ce qui détermine par exemple Henri à interpeller Élisabeth à propos de Marie Stuart, sujet polémique par excellence, alors qu'il refuse de traiter lui-même du mariage de son frère ? Certes, prétextera le roi dans une lettre du mois de novembre 1582, il est plus facile d'intercéder pour des étrangers que pour des parents, amis ou alliés, aussi a-t-il longtemps hésité avant de recommander à Élisabeth de permettre à la reine d'Écosse de pratiquer sa religion librement. Il fait appel « à la grande humanité et douceur qu'on reconnoist, entre aultres vertus et perfections⁴⁵ » comme étant siennes, et demande la permission d'envoyer auprès de Marie Stuart un homme d'église français afin d'assurer le repos de sa conscience. On peut se questionner sur ce qui motive réellement son intervention : s'agit-il d'un geste de solidarité sincère et désintéressé vis-à-vis de la souveraine catholique ou d'une manœuvre politique pour gagner la faveur d'un tiers parti ? À rebours, dans les lettres où il est question d'Anjou, il multiplie les précautions et s'adresse à la reine par le biais de ses ambassadeurs. En fait, bien qu'il s'agisse dans les deux cas de favoriser des parents, les enjeux ne sont pas du tout les mêmes pour la couronne de France et, si Henri a tout à gagner en plaidant personnellement sur la place publique pour les intérêts de Marie Stuart, très chers à la maison de Guise à laquelle, rappelons-le, elle est aussi liée par sa mère, il risque gros lorsqu'il s'agit de négocier une alliance politique avec l'Angleterre. Ainsi, afin de prévenir les fausses interprétations, les transactions sont confiées à des intermédiaires capables de mieux juger de ce qu'il convient de dire et comment l'exprimer devant la reine, et ce en fonction d'une

43. Au s^r de Mauvissière, n^o 4737, p. 369.

44. Au s^r de Mauvissière, n^o 4721, p. 362.

45. À Élisabeth, reine d'Angleterre, n^o 4724, p. 364.

situation d'élocution qui change constamment et d'une forte présomption de mauvaise foi qui pèse toujours contre lui. Le roi fournit l'argumentaire et donne le ton général de la *captatio benevolentiae*, l'ambassadeur adapte le tout selon qu'il le juge à propos⁴⁶. Certaines instructions ou impressions devront cependant rester confidentielles, ainsi que le roi le suggère à Mauvissière : « ladite dame royne est plus froide au parachevement dudit mariaige que nous; toutefois vous userez discrettement de ce que je vous en escriptz⁴⁷. »

En conclusion, ce que nous avons qualifié, faute d'un meilleur terme, de « postures apologétiques » dans la correspondance royale participe d'une stratégie politique qui vise à consolider et à étendre l'autorité du roi en désamorçant les présomptions négatives entretenues à son sujet par la modulation systématique de son *ethos*, en fonction des circonstances et des personnes concernées. Cette modulation n'est pas aléatoire, machiavélique, ou le fruit d'une conduite désordonnée, mais correspond à l'idée que le souverain se fait de l'éloquence comme instrument de sujétion : ainsi, suivant l'avis de Jacques Amyot, « par une douce et agréable parole un Prince peut remédier à des inconvénients ou tous autres moyens seroient inutiles. Joint qu'il survient des saisons où la force n'a lieu aucun, et la persuasion a tout pouvoir⁴⁸ ». Si l'on a beaucoup insisté ici sur l'importance de la *captatio benevolentiae*, qu'elle soit orientée sur la personne du locuteur, son interlocuteur ou en fonction d'un tiers parti, c'est qu'il s'agit d'un enjeu emblématique d'une bonne part de la correspondance royale, dans la mesure où ce procédé ne constitue pas tant un moyen pour Henri III, mais pratiquement une fin en soi, à une époque où l'administration ordinaire du royaume est compromise par la méfiance qu'une partie du peuple et de la noblesse entretient vis-à-vis du souverain. Bien sûr, des ordres sont donnés et des informations essentielles sont transmises à ses proches conseillers, mais sur le front diplomatique et dans les lettres collectives, ainsi que dans la correspondance familière du reste, l'accent est souvent mis sur la « fonction

46. « Les ambassadeurs étant devenus fixes, ou exerçant des missions permanentes, il fallut créer un cérémonial, régler les préséances, assurer le secret de la correspondance par l'invention du chiffre, et établir dans chaque état, une administration pour diriger les ambassadeurs [...] qu'on peut regarder comme la partie pensante des gouvernements » (Gaëtan de Raxis de Flassan, *Histoire générale*, ouvr. cité, t. II, p. 55).

47. Au s^e de Mauvissière, n^o 4525, p. 286.

48. Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, ouvr. cité, p. 48.

phatique», comme s'il s'agissait d'abord pour le roi de garantir la perpétuation d'une relation où son autorité cherche et trouve éventuellement à s'affirmer.

Cet *ethos* « paternel » semble d'autant plus important à entretenir du fait que le monarque se trouve frustré de toute progéniture et, comme pour pallier une stérilité qui le fragilise encore davantage politiquement, il s'entoure d'une élite de serviteurs fidèles qu'il traite avec sollicitude et familiarité. Désormais, comme pour Louis XII avant lui⁴⁹, la consolidation du pouvoir royal ne dépend plus de la domination militaire, mais s'accomplit cette fois à travers la promotion du bien public, de la justice et d'une conception très nettement humaniste des devoirs⁵⁰. Le principe de la suprématie de l'intérêt du peuple et du royaume qui sous-tend toute la correspondance du roi fait très nettement contraste avec l'idéal traditionnel du souverain gardien de la foi et maître incontesté de son domaine; cependant, ces enjeux sont hors de portée pour Henri. Ainsi, ce que le roi ne peut garantir par les armes, il cherche à l'obtenir par l'éloquence.

49. Voir Nicole Hochner, *Les dérèglements de l'image royale, 1498-1515*, Seyssel, Champ Vallon, 2006, p. 281.

50. Cette conception est d'ailleurs au cœur de la pédagogie de Forget (voir l'article de John Nassichuk, « L'invention rhétorique dans la *Rhetorique françoise faite particulièrement pour le roy Henri III*, de Germain Forget », dans Claude La Charité (dir.), *Renaissance et Réforme*, ouvr. cité, p. 76), et avant lui, de Pierre Fabri: « Tullus, en premier livre *De Officiis*, dit que le lyon qui tient les hommes conjointz en benigne communauté, c'est raison avec oraison ou eloquence, laquelle eloquence conduite de raison enseigne, apprend, communique, dispute, juge entre les hommes et les conjoint en naturelle compaignie » (*Le Grant et vray art de pleine Rhetorique* [1521], reprint de l'édition de 1888-1889 avec introduction, notes et glossaires par Antoine Héron, Genève, Slatkine, 1969, p. 5).